

Image not found or type unknown



Produits accessoires exceptionnels

Par **alibert veronique**, le **05/01/2018** à **12:56**

Bonjour,

Je suis locataire gérante d'un promocash, j'ai donné ma lettre pour arrêter notre collaboration. J'ai reçu pendant deux ans des P A E, je sais qu'il existe un article de loi par lequel, le groupe ne peut en aucun cas me reprendre cet argent qui me m'a en aucun enrichi car il n'a servi qu'à équilibrer le Bilan.

Pouvez-vous me le confirmer.

Cordialement